

## COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP 92

### COMPTE RENDU D'AUDIOCONFERENCE AVEC LA DDFIP 92 DU 24 JUIN 2020 :

#### **-Accueil :**

L'accueil sur rendez vous est maintenu tout l'été jusqu'en septembre pour pouvoir assurer les congés d'été.

Pas d'accueil généraliste prévue pour l'instant, l'accueil se fait toujours uniquement sur rendez vous notamment pour la trésorerie amendes du fait de sa situation dans le centre départemental.

#### **- Arrivée des nouveaux agents et mouvement local :**

Les politiques d'affectation actuelles mettent de nombreux collègues en difficultés et situations anxiogènes en faisant passer les stagiaires en premier et en abandonnant la règle de l'ancienneté.

Il est proposé par la Direction une réunion en présentiel courant juillet avec les organisations syndicales pour évoquer les situations complexes.

#### **- Autorisations d'absence :**

L'ordonnance, qui avait été contestée, a été déclarée valable par le conseil d'État et doit donc s'appliquer.

Les OS demandent néanmoins une modulation individuelle des absences au niveau individuel par les chefs de service, notamment pour les agents en télétravail et pour les agents en rotation.

Actuellement, il y a 70 agents en ASA Covid - personnes fragiles et 14 ASA garde enfants, 205 agents sont en télétravail. Les accompagnants de personnes fragiles devront voir leur médecin traitant (arrêt de travail) s'ils ne souhaitent pas reprendre en présentiel.

Les organisations syndicales demandent à ce que ces personnes soient mises en télétravail si cela est possible. Actuellement, il y a 50 demandes dans les Hauts de Seine.

#### **- Retour d'expérience Covid :**

La période de confinement et l'organisation différente du travail qui en a découlé a fait apparaître qu'il était tout à fait possible de réduire l'accueil du public et ce qui allait permettre de développer de plus en plus le télétravail. La direction fait actuellement un retour sur le fonctionnement de nos services durant cette période à la DG.

**- Détails matériels et techniques :**

Climatisation : les filtres doivent être changés tous les trois mois.

Problème sur certains sites ou cantines, où les fontaines à eau ont mises hors service (Nanterre Tivoli entre autre) obligeant les collègues à acheter une bouteille d'eau.

L'attention de la division BIL été attirée sur la présence sur le marché de gels contrefaits et falsifiés qui ne sont donc pas aux normes.

Prochaine audio fin juillet mais en présentiel sur Nanterre.

**La CFTC reste à votre disposition n'hésitez pas à nous faire parvenir vos questions.**

**CONTACT PRESSE CFTC :**

Mail : [cftc.dgfip92@gmail.com](mailto:cftc.dgfip92@gmail.com)

